

Tout savoir sur le conseil d'administration

En mai et juin 2020, les adhérents procéderont à l'élection de 12 des 24 membres du conseil d'administration.

Etre administrateur, c'est :

- représenter APF France handicap et son conseil d'administration dans les différents conseils et assemblées de l'association, ou au sein de diverses instances externes,
- apporter son expérience, ses compétences et du temps à la vie associative d'APF France handicap,
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre des orientations politiques de l'association.

Le conseil d'administration aujourd'hui, c'est :

- un mandat de 6 ans,
- 8 réunions par an, 2 séminaires par an, et la participation à une des 4 commissions du conseil d'administration,
- la représentation de l'association gestionnaire au sein des conseils de la vie sociale des établissements et services médico-sociaux d'APF France handicap,
- la participation aux espaces de réflexion nationaux (commissions nationales jeunesse, famille...),
- la participation aux événements d'APF France handicap,
- les représentations externes, dans différentes instances politiques, administratives ou associatives.

**L'aventure vous tente ? [N'hésitez pas à vous porter candidat](#)
! Merci également de relayer ces informations auprès des adhérents de votre département**